

Avenant n° 1 au contrat de services juridiques BP-2023-710

ENTRE : Le Tribunal administratif du Québec, représenté par son président, M^e Sylvain Bourassa, ayant son siège social au 575, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage, Québec (Québec), G1R 5R4;

ci-après appelé « Tribunal »

ET : MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L., dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 3340905218, représenté par M^e Luc de la Sablonnière, associé, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare, ayant une place d'affaires au 200-2875, boulevard Laurier, Québec, Québec, Canada, G1V 2M2;

ci-après appelé « MORENCY »

ATTENDU QUE par le contrat BP-2023-710 (« Contrat »), intervenu entre les parties le 24 juillet 2023, le Tribunal administratif du Québec (« Tribunal ») retient les services de M^e Luc de la Sablonnière pour le représenter dans le cadre de l'enquête publique présidée par la coroner M^e Géhane Kamel et portant sur les décès de M. André Lemieux, M. Mohamed Belhaj, M. Alex Lévis-Crevier et M. Abdulla Shaikh;

ATTENDU QUE la clause 2 du Contrat (« OBJET DU CONTRAT ») prévoit que, plus particulièrement, le mandat est de représenter le Tribunal dans le cadre des négociations avec le Bureau du coroner ainsi que de préparer et d'assister le(s) témoin(s) lors des présences à l'enquête publique;

ATTENDU QUE la clause 2 du Contrat (« OBJET DU CONTRAT ») prévoit que les services faisant l'objet du contrat débutent le 12 juillet 2023;

ATTENDU QUE la clause 4.3 du Contrat (« Estimation du montant des honoraires ») prévoit que M^e Luc de la Sablonnière estime à sept mille huit cents dollars (7 800,00 \$) le montant des honoraires nécessaires à la réalisation du mandat;

ATTENDU QUE le Tribunal sera appelé à participer à une autre enquête publique de même nature, présidée par la coroner M^e Géhane Kamel et portant sur les décès de Mme Maureen Breau et M. Isaac Brouillard-Lessard, qui aura lieu du 12 février 2024 au 21 mars 2024, et que le Tribunal souhaite retenir les services de M^e Luc de la Sablonnière pour le représenter dans le cadre de cette enquête publique;

LES PARTIES CONVIENNENT d'apporter les modifications suivantes au Contrat :

1. Remplacer le titre de la clause 2 du Contrat (« OBJET DU CONTRAT ») par le titre suivant : « OBJET ET DURÉE DU CONTRAT »;



2. À la clause 2 du Contrat (« OBJET ET DURÉE DU CONTRAT »), ajouter, après le premier (1^{er}) alinéa :
« Le Tribunal retient également les services de M^e Luc de la Sablonnière pour le représenter dans le cadre de l'enquête publique présidée par la coroner M^e Géhane Kamel et portant sur les décès de Mme Maureen Breau et de M. Isaac Brouillard-Lessard, qui aura lieu du 12 février 2024 au 21 mars 2024. » ;
3. Au deuxième (2^e) alinéa de la clause 2 du Contrat (« OBJET ET DURÉE DU CONTRAT »), remplacer les termes « à l'enquête publique » par « aux deux enquêtes publiques ».
4. À la fin de la clause 2 du Contrat (« OBJET ET DURÉE DU CONTRAT »), ajouter l'alinéa suivant :
« Le présent contrat se termine le 30^e jour suivant la date de la publication du rapport de la coroner Me Géhane Kamel portant sur les décès de Mme Maureen Breau et de M. Isaac Brouillard-Lessard. »
5. Remplacer la clause 4.3 (« Estimation du montant des honoraires ») par la suivante :
« M^e Luc de la Sablonnière estime à sept mille huit cents dollars (7 800,00 \$) le montant des honoraires nécessaires à la réalisation de la partie du mandat concernant l'enquête publique portant sur les décès de M. André Lemieux, M. Mohamed Belhaj, M. Alex Lévis-Crevier et M. Abdulla Shaikh.

M^e Luc de la Sablonnière estime à dix mille dollars (10 000,00\$) le montant des honoraires nécessaires à la réalisation de la partie du mandat concernant l'enquête publique portant sur les décès de Mme Maureen Breau et de M. Isaac Brouillard-Lessard.

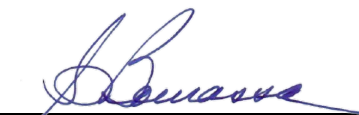
M^e Luc de la Sablonnière doit aviser le Tribunal dès qu'il anticipe un dépassement de ces sommes. »

LES PARTIES SIGNENT,

LE TRIBUNAL

Montréal, le 11 décembre 2023

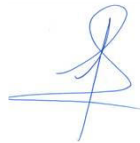
Lieu et date



M^e Sylvain Bourassa

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

LE PRESTATAIRE DE SERVICES



Québec, le 7 décembre 2023

Lieu et date

M^e Luc de la Sablonnière

MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.